

Séance du conseil Municipal du 5 novembre 2014

Compte-rendu sommaire

Bâtiment mairie : ravalement partiel de la façade principale

Le ravalement partiel de la façade principale de la mairie est confié à l'entreprise de M. Christophe DUBREUIL de Saumur pour un montant HT de 4 523,82 euros.

Contrat de maintenance des chaudières de la mairie et de la cave communale de Marson : autorisation de signature

Le conseil municipal autorise le maire à signer les contrats de maintenance proposés par la société SAVELYS pour l'entretien des chaudières de la mairie et de la cave communale de Marson, pour un montant annuel HT de 321,68 euros pour les deux chaudières.

Adhésion au contrat d'assurance groupe « Risques Statutaires »

Par délibération du 17 février 2014, le conseil a chargé le Centre de Gestion de Maine et Loire de souscrire, pour son compte, un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire. Le Centre de Gestion a retenu l'offre présentée par la CNP, via le cabinet GRAS SAVOYE OUEST AFR pour les 3 ans à venir. Cette assurance assure un remboursement des salaires et charges en cas d'arrêt maladie ou accident d'un agent. Pour l'année 2015, la prime est de 4,95 % de la masse salariale pour les agents affiliés à la CNRACL, et de 1,30 % pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Créances irrécouvrables : admission en non-valeur

Sur proposition du trésorier municipal, il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur une somme de 1 474,81 euros. Le conseil décide d'admettre en non-valeur cette créance irrécouvrable et demande au Maire de passer les écritures comptables.

Transaction sur biens soumis au droit de préemption

La commune renonce à son droit de préemption sur la vente des biens cadastrés suivants :

- Section B n° 610, parcelle située à Marson,
- Section F n° 991, 992 et 1159, parcelles situés à Rou.

Schéma de Développement de la Lecture Publique : projet de carte unique et tarif unique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement

Le conseil municipal approuve le Schéma de Développement de la lecture publique qui propose une modification des règlements intérieurs et des tarifs de chacune des bibliothèques afin de créer une carte et des tarifs uniques détaillés comme suit :

- Gratuité totale pour les moins de 26 ans, quel que soit leur lieu de résidence,
- Gratuité pour les demandeurs d'emploi, bénéficiant du RSA et adultes handicapés, résidant dans le Communauté D'Agglomération Saumur Loire Développement,
- 10 € par an pour les personnes de plus de 26 ans, résidant dans la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement,
- 25 € par an pour les personnes de plus de 26 ans, résidant hors de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement,
- Gratuité totale pour les Collectivités et les Associations.

La cotisation ouvre des droits d'accès à l'ensemble des bibliothèques du réseau et non plus seulement à une seule bibliothèque.

Ce schéma de développement de la lecture publique à vocation à être mise en place au 1^{er} janvier 2015.

Cave communale de Marson : Tarifs de location applicables du 01/01/2015 au 31/12/2015

Les tarifs de 2015 sont fixés comme suit :

| | <u>Habitant la commune</u> | <u>Hors commune</u> |
|--|----------------------------|---------------------|
| - ½ journée (4h) en semaine sans prêt de vaisselle | 40 € | 40 € |
| - Journée en semaine | 100 € | 140 € |
| - Journée week-end et jours fériés | 130 € | 195 € |
| - 2 jours consécutifs week-end et jours fériés | 200 € | 315 € |
| - Forfait chauffage | 40 €/jour | 40 €/jour |

La caution est portée à 500 €.

Maison des Associations : Tarifs de location applicables du 01/01/2015 au 31/12/2015

Les tarifs de 2015 sont fixés comme suit :

| | <u>Associations de la commune</u> | <u>Autres</u> |
|-----------------------------|-----------------------------------|---------------|
| - ½ journée (4h) en semaine | Gratuit | 40 € |
| - Journée | Gratuit | 70 € |
| - 2 jours consécutifs | Gratuit | 120 € |
| - Forfait multimédia | Gratuit | 20 €/jour |

La caution est maintenue à 500 €.

Désignation d'un référent de la commune au SCoT

M. Pierre BOURIGAULT est désigné référent de la commune pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Saumurois (SCoT).

Pour extrait certifié conforme
A Rou-Marson, le 6 novembre 2014
Le Maire

Rodolphe MIRANDE